

COMMUNE DE ST HONORE LES BAINS

CONSEIL MUNICIPAL

Du 8 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 8 juillet à 19 heures, le Conseil municipal de la Commune de SAINT HONORE LES BAINS, légalement convoqué, se réunit en Mairie, salle Simone RIGNAULT, en séance ordinaire, sous la Présidence de **M. BOURLON Didier, Maire**

Présents : MM. BOURLON Didier, MALLET Véronique, LAMALLE Jean-Jacques, MATHIEU Raymond, DEVOUARD Chantal, LAFFARGUE Patricia, LUNEAU Nicolas, CHAMPAGNAT Stéphanie, LAURENT Julien, STROES Maarten, CHARTIER Marion, ANTOINE Agnès

Excusés : M. HUGUET Fabien (donnant procuration à M. LAMALLE Jean-Jacques), M. FAURE Patrick (donnant procuration à Mme DEVOUARD Chantal)

Date de convocation	Membres du Conseil Municipal	Présents	Procurations	Votants
03/07/2020	14	12	2	14

Secrétaire de séance :

Mme CHARTIER Marion est désignée Secrétaire de séance.

Procès-Verbal du Conseil municipal du 8 juin 2020 :

Le PV du précédent Conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Délibération N°1 : Horaires de l'éclairage public

Exposé de Monsieur le Maire ;

Le pilotage de l'allumage de l'éclairage public se fait à partir de points de commandes prédéfinis qui gèrent chacun une rue ou un quartier, qu'il est possible de programmer.

Il est juridiquement nécessaire de fixer ces plages horaires d'allumage par délibération.

Par points de commande référencés dans le système d'information géographique (SIG) communal auprès du Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN), les horaires sont ainsi définis, *selon la liste annexée à la présente délibération*.

« Pour vote » : accord, à l'unanimité

Délibération N°2 : Inscription du sentier de randonnée « La Perle du Morvan » au PDIPR

Vu la législation relative aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;

Vu la délibération du Conseil général de la Nièvre du 13 octobre 1995 approuvant le PDIPR.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Demande au Conseil Départemental de la Nièvre de procéder à l'inscription au PDIPR du chemin « La perle du Morvan » dont le tracé sur fond cartographique est annexé à la présente délibération.

En outre la Commune s'engage à :

- Assurer la pérennité et la continuité de cet itinéraire inscrit au PDIPR conformément aux articles 56 et 57 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 ;
- Autoriser la circulation non motorisée (pédestre, équestre, cycliste) sur ce chemin ;
- Autoriser d'éventuels travaux de remise en état du chemin ;

- Assurer ou faire assurer l'entretien de l'itinéraire inscrit au PDIPR ;
- Inscrire l'itinéraire concerné au Plan Local d'Urbanisme lors de son élaboration ou de sa révision.

« Pour vote » : accord, à l'unanimité

Délibération N°3 : Tarifs spécifiques au camping municipal

Monsieur le Maire rappelle que le camping municipal est référencé sur les divers outils et canaux de communication de la Fédération Française des Campeurs, Caravaniers et Camping-caristes (FFCC).

En contrepartie de cette promotion, le camping municipal doit proposer des tarifs préférentiels aux membres de la FFCC.

Ainsi, la Commune s'engage à proposer les avantages et tarifs suivants :

- 5% de réduction sur les emplacements nus ;
- 5% de réduction sur le locatif ;
- Une « formule étape camping-caristes » au tarif de 9€ pour une arrivée après 18h et un départ avant 10h le lendemain matin (pour 2 personnes sans électricité ni taxe de séjour en sus et 1€ par personne supplémentaire).

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'approuver ces avantages et tarifs pour les membres de la FFCC au camping municipal.

« Pour vote » : accord, à l'unanimité

Délibération N°4 : Procurations pour remise de cartes nationales d'identité

Monsieur le Maire explique que le ministère de l'Intérieur a confié à La Poste, par marché public, l'acheminement sécurisé des cartes nationales d'identité.

Afin de pouvoir récupérer ces dernières, la Commune doit nommer des mandataires postaux.

Liste des personnes pour procuration auprès de La Poste :

- Raymond MATHIEU
- Maryline MECHAIN
- Carole MASLE

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'approuver la liste des mandataires et permettre à Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires.

« Pour vote » : accord, à l'unanimité

Délibération N°5 : Désignation de représentants auprès de territoires Numériques

Monsieur le Maire explique qu'un représentant titulaire et un représentant suppléant doivent être désignés afin de représenter la Commune auprès du GIP Territoires Numériques.

Après un appel à candidature, les élus désignés sont :

- Titulaire : Monsieur STROES Maarten
- Suppléant : Monsieur LAURENT Julien

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'approuver la désignation de ces deux représentants auprès du GIP Territoires Numériques.

« Pour vote » : accord, à l'unanimité

Délibération N°6 : Plan de financement pour la rénovation du chemin piétonnier avenue E. Collin

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du Contrat de station, défi 1 : réenchanter le cœur de bourg, volet Village du Futur, les travaux de réfection du chemin piétonnier avenue Eugène Collin (de l'allée des Garennes au début du square Bacon Tacon) sont prévus. Ce projet permettra de créer une meilleure mobilité des usagers entre le quartier thermal et le centre bourg

Après mise en concurrence des offres, la Commission Travaux qui s'est réunie mardi 7 juillet a retenue :

- L'entreprise SNTPAM pour la réfection du chemin piétonnier ;
- L'établissement Huguet pour la végétalisation du chemin piétonnier.

Plan de financement du projet :

Dépenses HT		Recettes		
Travaux aménagement du chemin piétonnier	46 655€	Etat	60%	35 796€
Travaux supplémentaires (jonction avec le square)	6 583,70€	Région	20%	11 931€
Reprise d'affaissement de bordure (entre la route et le trottoir)	1 998€	Commune	20%	11 932,75€
Végétalisation du chemin piétonnier	4 423,05€			
TOTAL	59 659,75€	TOTAL	100%	59 659,75€

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin de valider les choix de la Commission Travaux pour le choix des entreprises retenues, d'approuver le plan de financement présenté et de permettre à Monsieur le Maire de solliciter les diverses subventions.

« Pour vote » : accord, à l'unanimité

Délibération N°7 : Délégations pour signature d'actes notariés

Monsieur le Maire explique qu'afin de faciliter les démarches auprès des notaires, une délibération est nécessaire pour l'autoriser ainsi que Madame la Première Adjointe à signer les actes notariés au nom de la Commune.

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire et Madame la Première Adjointe à signer les actes notariés au nom de la Commune.

« Pour vote » : accord, à l'unanimité

Questions diverses :

Avenant Suez : le délégataire de service public de l'eau potable Suez a envoyé un avenant afin de prévoir les solutions de maintien de l'équilibre économique du contrat de délégation suite au contexte actuel de pandémie. La Commune souhaite obtenir des éléments chiffrés avant de signer un tel avenant.

Surclassement démographique : suite au classement en station classée de tourisme, la Commune a obtenu son surclassement démographique dans la strate des communes de 2 000 à 2 499 habitants.

Arrêté municipal pour le balayage des trottoirs devant les propriétés : ce sujet sera abordé lors d'un prochain Conseil municipal.

Limitation des usages de l'eau : un arrêté préfectoral du 25 juin 2020 limite certains usages de l'eau dans le département de la Nièvre. La Commune est au niveau de restriction « alerte ».

Rénovation de la place Firmin Bazot : la rénovation de la place Firmin Bazot se poursuit. Après les rambardes, c'est le marché couvert qui est actuellement en chantier. D'autres aménagements suivront et la végétalisation de la place sera étudiée.

Projet de rénovation de l'ancien Hôtel du Morvan : un projet de rénovation de plusieurs anciens hôtels du département de la Nièvre est à l'étude. L'ancien Hôtel du Morvan a été retenu pour ce projet. La Commune étudiera les propositions qui seront faites et notamment l'impact budgétaire d'un tel projet.

Agenda partagé en ligne : la commission Communication a validé la mise en place d'un agenda partagé en ligne pour l'ensemble des élus. Il sera prochainement en service.

Retour sur le Comité de pilotage du « Pacte territorial » en Préfecture : la Préfecture a félicité la Commune pour son classement en station classée de tourisme. La Commune a remercié les services préfectoraux pour leur célérité. La Commune a évoqué l'ensemble de ses projets de redynamisation de la Station thermale prévus dans le cadre du Contrat de Station.

Problèmes exposés par les Saint-Honoréens par courrier ou mail : dans le cadre de sa politique de communication, la municipalité a décidé de porter à la connaissance du Conseil municipal, tous ces écrits. Une réponse sera faite aux expéditeurs et celle-ci fera l'objet d'une communication lors d'un prochain Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à vingt heures et quarante-cinq minutes.

Visa de la Secrétaire de séance

